

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE227

présenté par

M. Amirshahi, M. Marsac, M. Assouly, M. Bacquet, M. Philippe Baumel, M. Bui, M. Destot, Mme Guittet, Mme Imbert, M. Loncle, M. Said, M. Vauzelle, M. Rouquet et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 2**RAPPORT**

après l'avant-dernière phrase de l'alinéa 90, insérer la phrase suivante :

«Le partage de la langue française avec la majorité des pays d'Afrique subsaharienne est un atout que la France valorise dans le cadre de son action en faveur de développement de la région, conformément aux recommandations parlementaires».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rappelle l'importance de la dimension francophone de notre politique d'aide au développement vis-à-vis de l'Afrique subsaharienne.

Les membres de la Commission des Affaires étrangères ont récemment adopté, à l'unanimité, le rapport de la mission d'information parlementaire consacré à la Francophonie intitulé «Pour une ambition francophone». Ce document défend notamment la mise en mouvement d'une communauté d'intérêt autour du partage de la langue française, notamment avec des pays d'Afrique subsaharienne.

La France a tissé des liens culturels, humains, économiques et militaires conséquents en Afrique : Les francophones sont près de 100 millions en Afrique sur les 220 millions de francophones recensés dans le monde aujourd'hui ; Près de 2,3 millions d'immigrés en France avaient pour origine un pays d'Afrique en 2008 ; Plus de 235 000 Français vivent en Afrique ; La France reste le premier pays d'accueil au monde d'étudiants africains avec 111200 étudiants en 2010 ; Plus de 400 partenariats unissent les collectivités locales françaises et africaines.